

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2010/~~213~~²¹⁹PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Christian TOURNE, Délégué régional de l'ASP pour les régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.



Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian TOURNE, délégation est également donnée à M. Christian CHARBONNEL, Délégué régional adjoint et Chef du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christian TOURNE et Christian CHARBONNEL, délégations sont également données à :

- M. Eric BAUMGARTNER, Chef du service contrôle et responsable de l'antenne de Marseille,
- M. Christophe JACQUES, responsable de l'antenne d'Ajaccio,
- Mmes Monique GUILLET et Bernadette CORTES,
- MM. Régis COQUILLAT et Bernard MALATRAIT,
- MM. Bruno ANTIQ, Gilbert PALPACUER et Pierre POUS

à l'effet de signer -dans la limite de leurs attributions- les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges,

Le 18 JUIN 2010

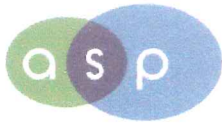
Le Président-Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Christian TOURNE
M. Christian CHARBONNEL
M. Eric BAUMGARTNER
M. Christophe JACQUES
Mme Bernadette CORTES
Mme Monique GUILLET
M. Régis COQUILLAT
M. Bernard MALATRAIT
M. Bruno ANTIQ
M. Gilbert PALPACUER
M. Pierre POUS
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2010/*218*/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Gueric LALIRE, Délégué régional de l'ASP pour la région Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.



Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guerric LALIRE, délégation est donnée à M. Olivier RAPHAEL, Délégué régional adjoint, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Guerric LALIRE et Olivier RAPHAEL, délégations sont également données dans la limite de leurs attributions à :

- Mme Christiane VASSEUR, Chef du service agriculture et développement rural, et à M. Richard DHERBASSY, chargé de gestion, pour les actions du secteur agricole,

- M. Robert LACOUR, Chef du service formation professionnelle et emploi, M. André FARON, adjoint au chef du service formation professionnelle et emploi et responsable du secteur emploi, et à Mme Marie-Thérèse CARADIAT, responsable du secteur formation professionnelle, pour les actions du secteur FPEA,

- Mme Anne BRUGNERA, Chef du service contrôle, à Mmes Aurélie POUMEROL GALLET et Anne-Laure GUILLEBERT et à MM. David AGNIEL et Sylvain VERRECCHIA, responsables de secteur, pour les actions du secteur des contrôles,

- M. Axel de GASSART, Chef du service administratif et financier, pour les affaires générales dont les engagements et les liquidations précisés à l'article 1d).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges,
le 18 JUIN 2010

Le Président-Directeur général

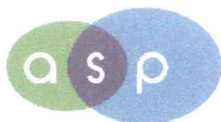
Président directeur général (original)

ampliation :
Agent comptable


Edward JOSSA

Copies :

M. Guerric LALIRE
M. Olivier RAPHAEL
Mme Christiane VASSEUR
Mme Aurélie POUMEROL-GALLET
M. André FARON
M. Richard DHERBASSY
M. Robert LACOUR
Mme Marie-thérèse CARADIAT
Mme Anne BRUGNERA
Mme Anne-Laure GUILLEBERT
M. David AGNIEL
M. Sylvain VERRECCHIA
M. Axel de GASSART
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2010/220 PDG
portant délégation de signature pour la campagne de contrôles 2010

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Afin de mettre en oeuvre la campagne des contrôles 2010 effectués par l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article unique : Délégation de signature est donnée à M. Christian CHARBONNEL, Délégué régional adjoint, à l'effet de signer, en l'absence du Délégué régional, pour la période comprise entre le 1^{er} juin et le 30 novembre 2010, après décision préalable de la Direction, dans la limite de l'enveloppe de crédits définie par délégation régionale, les contrats de recrutement de personnel temporaire ainsi que tous les actes afférents à ces recrutements (publicité, convocation des candidats...).

Fait à Limoges,

Le 18 JUIN 2010

Le Président-Directeur général

Président directeur général (original)

Agent comptable (ampliation)

Edward JOSSA

Copies :

M. Christian CHARBONNEL

DRH

DFJL